

Annonces légales et officielles

sud-ouest-legales.fr - sudouest-marchespublics.com - Affilié à francemarches.com

Avis administratifs et judiciaires

Enquêtes publiques



Communauté d'agglomération de GrandAngoulême

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Relative à la déclaration de projet n° 1 valant mise en compatibilité du PLU de Rouillet-Saint-Estèphe

Par arrêté du 27 février 2019, M. le Président de GrandAngoulême a prescrit l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique sur la déclaration de projet n° 1 pour la réalisation d'une plate-forme logistique par Intermarché sur le site du PESA à Rouillet-Saint-Estèphe, qui vaudra mise en compatibilité du PLU communal. L'enquête publique se déroulera du **jeudi 21 mars 2019, à 9 h, au mardi 23 avril 2019, à 12 h**, soit une durée de 32,5 jours consécutifs.

M^{me} **Paulette MICHEL** a été désignée en qualité de commissaire-enquêteur par le président du tribunal administratif de Poitiers.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera mis à la disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture : au service Planification de l'agglomération, 139, rue de Paris, 16000 Angoulême ; à la mairie de Rouillet-Saint-Estèphe, 42, rue Nationale, 16440 Rouillet-Saint-Estèphe.

Le dossier sera également consultable sur le site internet de GrandAngoulême : www.grandangouleme.fr ainsi que sur un poste informatique disponible au service Planification de GrandAngoulême.

Durant la période de l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations et propositions dans les registres ouverts à cet effet au service Planification de GrandAngoulême et en mairie de Rouillet-Saint-Estèphe, ou les adresser : par écrit, à l'attention de M^{me} la commissaire-enquêteur : Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême, DP 1, Rouillet-Saint-Estèphe - enquête publique - 25, boulevard Besson-Bey, 16000 Angoulême ; par courriel, à l'attention de M^{me} la commissaire-enquêteur, à : plu_communes@grandangouleme.fr

La commissaire-enquêteur recevra le public, sans rendez-vous, aux jours, horaires et lieux suivants : **jeudi 21 mars 2019, de 9 h à 12 h, mairie de Rouillet-Saint-Estèphe ; jeudi 28 mars 2019, de 14 h à 17 h, mairie de Rouillet-Saint-Estèphe ; mercredi 3 avril 2019, de 14 h à 17 h, service Planification de GrandAngoulême ; lundi 15 avril 2019, de 14 h à 17 h, mairie de Rouillet-Saint-Estèphe ; mardi 23 avril 2019, de 9 h à 12 h, mairie de Rouillet-Saint-Estèphe.**

Toutes les contributions du public (courriers, courriels et observations inscrites dans les registres) seront consultables au service Planification de GrandAngoulême, et sur le site www.grandangouleme.fr

À l'expiration du délai d'enquête, les registres, assortis le cas échéant des documents annexés par le public, seront clos par la commissaire-enquêteur qui dispose d'un mois pour transmettre son rapport et ses conclusions motivées au président de GrandAngoulême. Ces documents seront consultables au service Planification de GrandAngoulême, sur son site internet et à la mairie de Rouillet-Saint-Estèphe, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le dossier de déclaration de projet n° 1 valant mise en compatibilité du PLU a fait l'objet d'une évaluation environnementale et d'un avis de la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAE), en date du 11 juin 2018.

Après l'enquête publique, le dossier de déclaration de projet, éventuellement adapté pour tenir compte des avis des personnes publiques associées, des remarques du public et des conclusions du commissaire-enquêteur, pourra être adopté par le conseil communautaire de GrandAngoulême, et emportera mise en compatibilité du PLU communal.

Cet avis est affiché au siège de GrandAngoulême, en mairie de Rouillet-Saint-Estèphe et sur le site du projet, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute sa durée.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées à M^{me} Sylvie LANCUENTRE, chargée de mission Planification de GrandAngoulême, au 05 86 07 70 48, ou par courriel : plu_communes@grandangouleme.fr



Communauté d'agglomération de GrandAngoulême

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE
Relative au permis de construire un parc photovoltaïque et à la déclaration de projet n° 2 valant mise en compatibilité du PLU de Rouillet-Saint-Estèphe

Par arrêté du 27 février 2019, M. le Président de GrandAngoulême a prescrit l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique unique portant à la fois sur le permis de construire un parc photovoltaïque déposé par la société CPV Sun 34, au lieu dit La forêt-de-la-Borne à Bernard, et sur la déclaration de projet n° 2 valant mise en compatibilité du PLU de Rouillet-Saint-Estèphe, pour permettre la réalisation de ce projet.

L'enquête publique se déroulera du **jeudi 21 mars 2019 à 9 heures au mardi 23 avril 2019 à 12 heures**, soit une durée de 32,5 jours consécutifs.

M. **Jean-Marie DROUAUD** a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le président du Tribunal administratif de Poitiers. Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera mis à la disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture : au service planification de l'agglomération : 39, rue de Paris, 16000 Angoulême ; à la mairie de Rouillet-Saint-Estèphe : 42, rue Nationale, 16440 Rouillet-Saint-Estèphe. Le dossier sera également consultable sur le site Internet de GrandAngoulême : www.grandangouleme.fr ainsi que sur un poste informatique disponible au service planification de GrandAngoulême.

Durant la période de l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations et propositions dans les registres ouverts à cet effet au service planification de GrandAngoulême et en mairie de Rouillet-Saint-Estèphe, ou les adresser : par écrit, à l'attention de M. le Commissaire-Enquêteur : Communauté d'agglomération de GrandAngoulême, DP 2 Rouillet-Saint-Estèphe, enquête publique, 25, boulevard Besson-Bey, 16000 Angoulême ; par courriel, à l'attention de M. le Commissaire-Enquêteur, à : plu_communes@grandangouleme.fr

Le commissaire-enquêteur recevra le public, sans rendez-vous, aux jours, horaires et lieux suivants : **Jeudi 21 mars 2019, de 9 h à 12 heures, mairie de Rouillet-Saint-Estèphe, jeudi 28 mars 2019, de 14 h à 17 heures, mairie de Rouillet-Saint-Estèphe, mercredi 3 avril 2019, de 14 h à 17 heures, service planification de GrandAngoulême, lundi 15 avril 2019, de 14 h à 17 heures, mairie de Rouillet-Saint-Estèphe, mardi 23 avril 2019, de 9 h à 12 heures, mairie de Rouillet-Saint-Estèphe.**

Toutes les contributions du public (courriers, courriels et observations inscrites dans les registres) seront consultables au service planification de GrandAngoulême, et sur le site www.grandangouleme.fr

À l'expiration du délai d'enquête, les registres, assortis le cas échéant des documents annexés par le public, seront clos par le commissaire-enquêteur qui dispose d'un mois pour transmettre son rapport unique et ses conclusions motivées au titre de chacune des enquêtes initialement requises au président de GrandAngoulême. Ces documents seront consultables au service planification de GrandAngoulême, sur son site internet et à la mairie de Rouillet-Saint-Estèphe, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le dossier de déclaration de projet n° 2 valant mise en compatibilité du PLU a fait l'objet d'une évaluation environnementale et d'une absence d'avis de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAE).

Après l'enquête publique, le dossier de déclaration de projet, éventuellement adapté pour tenir compte des avis des personnes publiques associées, des remarques du public et des conclusions du commissaire-enquêteur, pourra être adopté par le conseil communautaire de GrandAngoulême, et emportera mise en compatibilité du PLU communal.

Cet avis est affiché au siège de GrandAngoulême, en mairie de Rouillet-Saint-Estèphe et sur le site du projet, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute sa durée.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées à M^{me} Johanna ROULAUD, service planification de GrandAngoulême, au 05 86 07 70 31 ou par courriel : plu_communes@grandangouleme.fr

ANNONCES OFFICIELLES ANNONCES LEGALES



Le meilleur des ventes aux enchères

Chaque dimanche et lundi dans les annonces officielles de votre quotidien et 24 h / 24 sur www.sudouest-legales.com

Une équipe spécialisée et réactive
contact-legales@sudouest.fr

www.sudouest-legales.com **SUD OUEST**
Partageons plus que l'information

Préfecture de la Charente

AVIS
Autorisation de la demande d'autorisation unique déposée par la SAS ENERGIE CHARENTE pour l'installation et l'exploitation d'un parc éolien situé sur la commune de Hiesse



Par arrêté préfectoral n°16-2019-03-04-004 du 4 mars 2019, la préfète de la Charente a autorisé conformément à la réglementation en vigueur, la demande d'autorisation unique déposée par la SAS ENERGIE CHARENTE dont le siège social est situé 32-36, rue de Bellevue à Boulogne-Billancourt (92100), d'installer et d'exploiter sur la commune de Hiesse un parc éolien composé de 4 aérogénérateurs relevant de la rubrique 2980 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement et d'un poste de livraison.

Le texte complet de cet arrêté peut être consulté dans la mairie précitée et à la Préfecture de la Charente (service de coordination des politiques publiques et de l'appui territorial, bureau de l'environnement).

La présente autorisation est également consultable sur le site internet de la Préfecture de la Charente (www.charente.gouv.fr)

Un exemplaire du dossier de demande d'autorisation unique est tenu à la disposition du public dans la Préfecture de la Charente ainsi que dans la mairie concernée et citée ci-dessus pendant une durée d'un mois.

*P/La Préfète et par délégation
L'adjointe au chef de bureau
Isabelle JARDRY*

Autres avis

6875656

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA CHARENTE
Rue des Chasseurs - Zone Emploi
16400 Puymoyen
N° Siret: 781 172 606 00027 - Code APE: 926C

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Les adhérents de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Charente sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire, le vendredi 26 avril 2019 à 18 heures à Champniers, à la salle Paul-Dambier.

Ordre du jour: ouverture de la séance; rapport moral; rapport d'activité; bilan financier; rapport du commissaire aux comptes; approbation du bilan; présentation du budget; vote du budget; interventions des officiels; citation des distinctions; clôture de la séance.

Dépôt des dossiers de vote: Les dossiers de vote doivent être déposés au secrétariat de la Fédération des chasseurs de la Charente avant le 4 avril 2019 à minuit, cachet de la poste faisant foi.

SudOuest-immo

Maison
Terrain
Appartement

“ Pour habiter, construire ou investir ”

ENTREPRISES
Inscrivez-vous aux alertes sur

SudOuest-marchespublics .com

→ 100 % GRATUIT
→ TOUS LES MARCHÉS DU SUD-OUEST

Rendez-vous dans la rubrique "Alerte automatique des entreprises"

Notre territoire

UN SERVICE 100 % GRATUIT

NOTRE-TERRITOIRE.COM

SOYEZ LE 1^{ER} INFORMÉ DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT PRÈS DE CHEZ VOUS OU N'IMPORTE OÙ EN FRANCE!



Le site qui rassemble tous les avis d'enquêtes publiques.